

BULLETIN OFFICIEL

De l'Exposition de Lyon, Universelle, Internationale et Coloniale

EN 1894

Rédacteur en chef : Léon MAYET

Directeur : Léon FOURNIER

ABONNEMENTS

France..... UN AN 8 fr.
Etranger (union postale.....) 9 »

Les abonnements sont tous pris pour un an et partent indistinctement du 1^{er} janvier 1894.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Paraissant le Jeudi.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LYON — 14, rue Confort — LYON

ANNONCES

La ligne..... » 50
Réclames..... 1 »
Faits divers..... 2 »

SOMMAIRE : Chronique Hebdomadaire. — Partie officielle : Exposition de Lyon : Règlement, heures d'ouverture et de fermeture, entrées, contrôle général. — Programme de la journée d'inauguration. — Partie non officielle : Économie sociale : Groupe II. — Les Terrains des Domaines. — La Croix-Rouge. — Le Jury. — Les Congrès : Assistance publique ; Hygiène ouvrière ; Comptabilité. — Exposition Sénégalaise et Dahoméenne. — Exposition Annamite. — La France à Anvers. — Exposition de Tarare. — Les Mines. — Petites Nouvelles. — L'Anthropométrie. — Les Voitures du P.-L.-M. — Billets d'aller et retour à prix réduits. — Postes et Télégraphes. — Régates Internationales. — Bulletin financier.

CHRONIQUE

HEBDOMADAIRE



ENFIN !

L'Exposition ouvre ses portes au public et le Parc va s'emplier d'une animation joyeuse et bruyante qui accompagnera, sur les chantiers en hâte évacués, les derniers coups de marteau.

L'œuvre gigantesque, en dépit du pessimisme, aboutit. En aboutissant, elle venge tous ceux qui ont cru en elle, en sa réussite, en sa splendeur, de trois années de peines et de souffrances, d'inquiétudes et de doutes, d'efforts et de luttes, des sacrifices de temps et d'argent.

Trois ans. A notre époque de fièvre où l'on va vite, il semble que ces trois ans aient passé comme un rêve, et que les origines en soient si lointaines qu'elles aient disparu de la mémoire de tous.

Elles constituent pourtant un élément précieux de notre histoire locale, car elles apportent le témoignage d'une volonté ferme et invariable, présidant aux événements, dominant les agitations éphémères de la politique et attestant quelle réalité de vues précises et de desseins arrêtés se cache sous une apparence voulue d'indécision subtile.

On peut le dire hautement : l'Exposition est l'œuvre du maire de Lyon. Il a voulu résumer vingt ans d'administration républicaine dans une page éloquente.

Le premier, il fut saisi du projet, de l'embryon du projet, de la conception encore vague et confuse qui avait germé dans l'esprit de quelques-uns, encore tout éblouis des beautés et des merveilles de l'Exposition de 1889.

C'était le premier Mai 1890 ; si j'ai bonne mémoire, le premier *premier Mai*. L'incertitude des événements obligeait le maire de Lyon à se tenir en permanence à l'Hôtel de Ville, et comme la circulation était peu aisée dans les rues, qu'elle était à tort considérée comme dangereuse, que les adjoints et les conseillers municipaux se trouvaient dans leurs mairies

respectives, M. le D^r Gailleton se trouvait à à peu près seul à la Mairie Centrale.

On lui exposa les grandes lignes du projet, on fit valoir les raisons qui plus tard devaient être reprises comme un *leit-motiv* indiqué d'abord sur un seul instrument et que soutient ensuite un orchestre puissant.

Seulement l'idée était nouvelle ; il fallait compter avec tous les repos qu'elle allait troubler, il fallait aussi compter avec le fâcheux précédent de 1872, mal connu du reste, mais qui devait être exploité néanmoins contre une tentative du même ordre.

En un mot, au risque de quelques intérêts, comme en temps de guerre, il fallait assurer la route, par des éclaireurs. Le maire, séduit par la grandeur du projet et désireux de sonder l'opinion publique à cet égard, on put alors convaincre à son tour le Conseil municipal, et une concession, une première concession qui devait passer par des phases diverses, fut accordée pour l'année 1892.

La tâche des éclaireurs était rude et malaisée ; les obstacles plus considérables qu'on ne l'avait cru, et sans doute vingt fois le projet d'Exposition aurait été abandonné, si le maire de Lyon n'eut été là. La bataille préliminaire dura presque jusqu'à la fin de 1891, avec des éléments sans cesse accrus et des chances diverses.

Il fallait renoncer à organiser la grande manifestation de 1892 — mais en la reportant en 1894, on était assuré d'avoir les sympathies et l'appui de l'Union des chambres syndicales et par là même, de la Chambre de commerce.

Seulement, il fallait un homme qui, à l'audace de la conception, put joindre la puissance de l'exécution, assez courageux pour affronter seul les aléas terribles d'une pareille entreprise, assez fort pour garantir qu'il la mènerait jusqu'au bout.

Cet homme, M. le Maire eut la bonne fortune de le trouver, ce fut M. Claret.

On ne rendra jamais assez justice à son intervention. Il faut avoir vu jour par jour naître les responsabilités qu'il encourrait, avoir assisté au développement progressif et quotidien de son œuvre, à la mise en jeu successive de capitaux de plus en plus considérables, avoir pu comparer l'incertitude de toutes les recettes éventuelles à la réalité des dépenses immédiatement

engagées et qui portaient sur des millions — pour apprécier les qualités d'énergie, de sang-froid superbe, de calme admirable que M. Claret a déployées dans la rude bataille. Il fut à la hauteur de toute sa tâche et de tous ses devoirs ; il a porté un moment presque seul, dans la mêlée, le drapeau de Lyon ; il l'a maintenu victorieux.

On devrait lui avoir une reconnaissance infinie, car il faut bien l'avouer : au moment même où il prenait pour Lyon la défense de Lyon, il rencontrait ici-même des résistances qui augmentaient la difficulté de sa tâche. Ces résistances avaient un mobile honorable qui les rendaient plus redoutables. Le Lyonnais est à la fois modeste et sceptique. Il n'a pas assez la foi en lui-même, en ses efforts, en ses œuvres ; il ne se convainc pas suffisamment de la grandeur des choses qu'il entreprend, de la puissance matérielle et morale qu'il peut mettre à son service. On a cru à un moment hors Lyon plus qu'à Lyon, à l'Exposition de Lyon. Il est vrai que depuis, la compensation s'est faite — et que l'enthousiasme de nos compatriotes, finissant par triompher de tous les doutes, a rompu ses digues et réparé le temps perdu.

Nous avons dit souvent quels puissants auxiliaires M. Claret avait trouvés dans le Conseil supérieur, que la sage prévoyance du maire de Lyon avait placé près de lui. C'est par le Conseil supérieur que la confiance morale de toute la population a fini par l'emporter.

Dans le Conseil supérieur, il est juste, au moment où la réalisation de leurs efforts se produit, de citer le nom des deux hommes qui ont le plus contribué à ce résultat, se complétant l'un par l'autre admirablement, M. Ulysse Pila et M. Alfred Faure. Tous deux, pénétrés de l'importance de la mission qui leur incombait, s'y sont dévoués corps et âme. Il n'ont épargné ni leur temps, ni leurs peines ; ils ont sacrifié leurs loisirs et leurs propres affaires. Mais ils ont aujourd'hui cette satisfaction de pouvoir se dire que l'honneur est sauf. Ils ont su entraîner à leur exemple et à leur suite, le Parlement et le Ministère, les gouvernements des colonies et tous les pouvoirs publics de Lyon et du Rhône.

Maintenant, les portes peuvent s'ouvrir devant des palais encore inachevés, devant des installations incomplètes. Ils fournissent seulement la

preuve de l'incomparable activité qui, depuis quelques mois, a régné dans l'Exposition.

Les services de l'Exploitation sous la direction de MM. Claret fils, Tharel, Grenier, Bellemain, ceux de la Direction générale sous la direction de MM. Lami, Rochex et Henri Martin, ont redoublé de zèle, d'activité et d'entrain, pour faire face à toutes les difficultés, à toutes les nécessités, à toutes les demandes. Les chantiers se sont multipliés dans l'intérieur de l'Exposition, où les dernières semaines ont presque doublé le nombre des exposants et des exploitants. C'est une ville nouvelle qui vient par enchantement de s'élever au bord du lac, une ville cosmopolite. On y parle toutes les langues et on y voit tous les costumes.

Ce sera une révélation pleine d'enchantements.

Les ministres qui viennent inaugurer ce magnifique champ de bataille de la Paix et de l'Industrie, constateront l'effort colossal qui a été accompli et qui justifie l'honneur de leur visite.

Ils vont donner le signal de l'animation, du mouvement et de la vie dans les mille palais encore muets; ils vont attester l'importance de l'œuvre de sage et féconde décentralisation dont la Ville de Lyon a eu la gloire de prendre l'initiative. Ils ont fait largement, loyalement, en agissant ainsi, leur devoir de ministres républicains; la cité lyonnaise saura faire le sien en leur témoignant sa gratitude, comme elle saura la témoigner aux organisateurs infatigables et persévérants de l'Exposition, à ceux qui, par un labeur acharné de plus de deux ans, ont si bien mérité d'elle!

... Enfin! l'Exposition est ouverte, le Parc s'emplit d'une animation joyeuse et bruyante; les derniers chantiers se ferment — et sur la première page du livre encore blanc des visiteurs, en toute assurance M. Claret peut mettre désormais de triomphales signatures!

PARTIE OFFICIELLE

RÈGLEMENT

PORTANT FIXATION DES

Heures d'Ouverture & de Fermeture DE L'EXPOSITION

DES ENTRÉES, DU PRIX DES ENTRÉES ET DU CONTRÔLE GÉNÉRAL

ARTICLE PREMIER. — Heures d'Ouverture et de Fermeture.

L'Exposition est ouverte tous les jours au public à partir de 9 heures du matin; elle est fermée dans la soirée à l'heure qui sera ultérieurement indiquée par M. le Maire de Lyon.

A six heures du soir, tous les pavillons officiels, Coupole, Beaux-Arts, Palais coloniaux, etc., seront fermés, et les visiteurs invités à se retirer; toute fois, la grande Coupole et le pavillon des Beaux-Arts pourront être réouverts à 8 heures du soir jusqu'à l'heure qui sera ultérieurement fixée.

Les gens de service entreront à l'Exposition de 6 heures à 9 heures du matin. Une heure après la

fermeture réglementaire, aucun d'eux ne pourra sortir de l'Exposition sans en avoir référé au garde-chef de la porte.

Trente minutes après le signal de fermeture, tous les établissements, cafés, concerts, spectacles, etc., devront être évacués et des procès-verbaux seront dressés contre les contrevenants.

ARTICLE 2. — Portes d'Entrée.

L'accès dans l'Exposition aura lieu par les deux portes d'entrée du quai de l'Est et de la rue Tête-d'Or; il ne pourra à aucun moment et sous aucun prétexte être pratiqué d'autre ouverture.

Dans chaque porte devront être ménagées des entrées spéciales:

a) Pour le public;

b) Pour les exposants, les abonnés, les personnes ayant qualité pour pénétrer dans l'Exposition;

c) Pour les gens de service, fournisseurs, etc.

L'entrée réservée au public sera pourvue de tourniquets en nombre suffisant pour assurer le passage rapide des visiteurs, ce nombre sera augmenté à toute réquisition de l'Administration municipale.

Les personnes qui se présenteront au tourniquet devront être porteuses d'un ticket d'entrée; il ne sera pas, en effet, reçu d'argent au contrôle.

Les Abonnés et les personnes munies d'autorisations spéciales devront être porteuses de leur carte.

Les gens de service devront remettre le jeton qui leur sera délivré à cet effet.

ARTICLE 3. — Prix d'Entrée.

Le prix d'entrée de l'Exposition est fixé à un franc par personne, représenté par un ticket d'entrée.

Ce prix donne le droit de visiter, pendant toute la durée de l'ouverture, les jardins, et jusqu'à six heures du soir, la Coupole et les Pavillons publics. Le soir, il sera perçu une taxe supplémentaire de un franc ou un ticket pour visiter la grande Coupole et le Pavillon des Beaux-Arts, lorsque ces Pavillons seront ouverts.

S'il est donné de jour ou de nuit des fêtes exceptionnelles, le Concessionnaire pourra être autorisé à percevoir ces jours-là un prix d'entrée supplémentaire, mais cette perception devra être autorisée spécialement par le Maire qui pourra l'accorder ou la refuser et en déterminer la quotité.

Les enfants au-dessous de l'âge de dix ans entreront gratuitement avec leurs parents.

ARTICLE 4. — Des Entrées à l'Exposition.

Auront droit à une entrée strictement personnelle:

a) Les membres du Conseil municipal de Lyon;
Les membres du Conseil général du Rhône;
Les membres de la Chambre de commerce de Lyon;

b) Les exposants;

Le personnel employé par les exposants et par le Concessionnaire;

c) Les gens de service;

Sous les conditions indiquées aux articles suivants.

ARTICLE 5. — Cartes d'Exposants.

Il sera délivré à chaque exposant ou, à son défaut, à la personne qui le représente, une seule carte d'entrée permanente et gratuite.

Cette carte est personnelle. Elle ne peut être ni cédée ni prêtée sous peine de retrait, le tout sans préjudice des poursuites de droit.

Il est accordé aux associés de chaque exposant la faveur d'une carte d'exposant, au prix de 25 fr., qui jouira des mêmes droits que la première.

Toute carte d'entrée, à prix réduit ou d'abonnement, portera, reproduits par la photographie, les traits du titulaire et sera établie à ses frais et signée par lui.

Les cartes des exposants des Beaux-Arts seront délivrées conformément à l'article 15 du Règlement des Beaux-Arts.

L'exposant qui voudra se faire représenter devra adresser une demande à l'Administration de l'Exposition et se reconnaître responsable de la personne qu'il aura proposée et qui devra être agréée par l'Administration. Ces formalités remplies, il leur sera délivré une carte d'entrée personnelle au prix de 25 fr. et dans les conditions prévues à l'article précédent. Un agent d'exposants ne pourra avoir qu'une carte d'entrée, quel que soit le nombre d'exposants qu'il représente.

La carte portera le nom de l'exposant ou de son représentant, le titre de la classe, la signature de l'exposant et sa photographie. Chacune de ces cartes sera extraite d'un registre spécial et aura un numéro d'ordre; elle portera le timbre de la Mairie.

La carte d'exposant est valable pour toute la durée de l'Exposition à l'exception des personnes dont l'exposition n'est que temporaire et dont la carte ne sera valable que pendant la durée limitée de cette exposition.

ARTICLE 6. — Cartes du Personnel.

L'exposant pourra, pour les besoins de son exploitation, employer le personnel et les gens de service qui lui seront nécessaires; il devra fournir la liste complète de toutes les personnes qui devront être agréées par l'Administration générale, pour le nombre, et il sera délivré à chacune d'elles un jeton de service pour entrer dans l'Exposition. Les exposants devront faire connaître, dans les vingt-quatre heures, tout changement survenu dans leur personnel.

Les exposants sont tenus de se conformer aux dispositions qui seront prises au sujet de ces entrées, et sont responsables de leurs agents; si des fraudes étaient commises, ils seraient passibles de poursuites, et toutes les cartes de service leur seraient supprimées pour la durée de l'Exposition.

Ces cartes seront établies aux frais de la maison qui les demandera et porteront la photographie du titulaire. Il ne sera délivré de nouvelles cartes à l'exposant que sur la remise des anciennes.

ARTICLE 7. — Cartes Municipales.

L'entrée gratuite de l'Exposition sera accordée: 1° Aux fonctionnaires municipaux et aux membres des Jurys ou des Commissions spéciales que leur service appelle à l'Exposition.

Ces cartes seront délivrées par le Maire, porteront sa signature et le timbre de la Mairie. Ces entrées seront permanentes ou temporaires et mention de leur durée sera faite sur la carte.

Il sera délivré par le Maire, d'accord avec l'Inspecteur d'Académie, des entrées collectives et gratuites aux enfants des écoles communales (primaires, élémentaires et supérieures spéciales). Ces services auront lieu les jours de semaine et dans la matinée, sous la conduite des maîtres.

ARTICLE 8. — Cartes d'Abonnement.

Il sera délivré des cartes d'abonnement, strictement personnelles, établies conformément aux cartes d'exposants, et dans les mêmes conditions, et valables pour toute la durée de l'Exposition, au prix de:

50 fr. pour une carte individuelle d'homme.

35 fr. pour une carte individuelle de dame.

75 fr. pour une carte familiale de deux personnes (mari et femme).

Ces cartes porteront le nom des titulaires, leur

signature et leur photographie, ainsi qu'un numéro d'ordre.

Ces cartes, strictement personnelles, ne pourront être prêtées ni vendues; toute carte prêtée serait, dans ce cas, retirée et annulée, sans préjudice des poursuites qui pourraient être exercées contre le porteur et le propriétaire de la carte.

Les cartes d'abonnement donnent libre accès dans l'enceinte de l'Exposition, le jour et pendant la soirée, sans exception ni réserve pour les jours ordinaires ou de fêtes exceptionnelles, et aux entrées supplémentaires du soir sous la Coupole et dans le Pavillon des Beaux-Arts.

Les dispositions relatives aux obligations réciproques de l'abonné et de l'administration de l'Exposition, seront imprimées sur la carte d'abonnement.

Les personnes ayant obtenu, en vertu d'une autorisation spéciale délivrée par le Maire, le droit d'entrer à l'Exposition, ne pourront être soumises à aucune taxe supplémentaire.

Il sera tenu trois registres distincts contenant les noms de toutes les personnes ayant leurs droits d'entrée à l'Exposition :

- 1° Conseillers municipaux, généraux ;
- 2° Membres du Jury, etc. ;
- 3° Exposants.

ARTICLE 9. — Création et vente des tickets d'entrée.

Il sera imprimé des tickets d'entrée dont le type sera approuvé par l'Administration municipale. Les séries de ces tickets seront numérotées et le chiffre du tirage et des livraisons sera certifié par l'imprimeur. Un registre spécial sera affecté à l'inscription des ventes de tickets.

Les tickets d'entrée seront vendus par les intermédiaires désignés par le Maire et dans les locaux spécialement indiqués à cet effet.

Des kiosques préposés à la vente des tickets seront placés en nombre suffisant aux abords des portes de l'Exposition.

ARTICLE 10. — Perception des Entrées. Contrôleurs.

La perception des droits d'entrée à l'Exposition sera contrôlée par M. le Délégué municipal adjoint à la comptabilité, qui devra les inscrire sur un registre spécial quotidiennement tenu à jour en vue du règlement à intervenir ultérieurement entre la Ville et le Concessionnaire général.

Le Concessionnaire général sera tenu de se conformer immédiatement à toutes les indications fournies par M. le Délégué municipal pour tout ce qui concerne la perception, la comptabilité, la tenue des livres et le service de contrôle.

En cas de refus du Concessionnaire, il y serait pourvu par arrêté du Maire.

Le contrôle des entrées sera exercé par des contrôleurs et sous-contrôleurs nommés par arrêté de M. le Maire de Lyon.

Il sera placé à chacune des portes de l'Exposition des Préposés chargés :

- 1° De recevoir les tickets d'entrée et de les oblitérer pour les mettre hors d'usage ;
- 2° De vérifier les droits des porteurs de cartes ou de jetons.

Les tickets oblitérés immédiatement sous les yeux du public seront déposés dans une boîte dont la clef restera entre les mains du chef contrôleur.

Le chef contrôleur sera assisté de sous-chefs contrôleurs.

La mission de ces employés consistera à surveiller et à diriger les préposés placés aux portes d'entrée et à s'assurer qu'il ne se commet aucune fraude dans le service des entrées payantes ou gratuites.

Ils recevront une indemnité fixée par arrêté.

Les préposés au contrôle sont nommés dans les mêmes conditions que les contrôleurs et sous-contrôleurs.

Le montant de l'indemnité des contrôleurs et du salaire des préposés au contrôle sera prélevé sur les frais généraux au compte d'exploitation.

Lyon, le 23 avril 1894.

Le Maire de Lyon,
D^r GAILLETON.

EXPOSITION DE LYON

L'INAUGURATION

Le programme officiel de l'inauguration de l'Exposition a été définitivement arrêté comme suit :

Samedi

A 5 h. 1/2 du soir, réception par la municipalité, à la gare de Perrache, de MM. Dupuy, président de la Chambre des députés; Casimir Perier, président du conseil, ministre des affaires étrangères; Burdeau, ministre des finances; Marty, ministre du commerce et de l'industrie et des postes et télégraphes; Jonnart, ministre des travaux publics.

A 5 h. 3/4, départ de la gare pour la Préfecture; le cortège passera place Carnot (côté Rhône), rue Victor-Hugo, place Bellecour (côtés sud et est), rue de la République, place de la République (côté Saône), place des Cordeliers, pont Lafayette, cours de la Liberté; à neuf heures et demie du soir, bal à la Préfecture.

Dimanche

A 10 heures du matin, visite aux hôpitaux; à 2 heures, inauguration de l'Exposition; le cortège partira de l'Hôtel de Ville à 1 h. 3/4 et passera par la rue Puits-Gaillot, le pont Morand, le quai de l'Est et l'avenue du Parc; après la cérémonie de l'inauguration dans le palais des Arts libéraux, visite au pavillon de la ville de Lyon et aux expositions de la coupole et du palais des beaux-arts; à 6 heures, banquet offert par la municipalité dans le palais de l'Algérie, au Parc; à 9 heures, feu d'artifice sur le lac et illumination générale du Parc.

PARTIE NON OFFICIELLE

ÉCONOMIE SOCIALE

GROUPE II

Depuis qu'il s'est agi d'organiser l'Exposition de 1894, on a songé à constituer un groupe de l'Économie sociale.

A différentes reprises le *Bulletin Officiel* a cru devoir signaler les difficultés que rencontrait l'organisation de ce groupe.

Ces difficultés, d'ordres différents, n'avaient pourtant pas découragé les hommes dévoués et compétents qui avaient assumé la lourde tâche de réunir et de coordonner les documents si divers et si nombreux se rapportant aux intérêts les plus positifs de la vie physique et morale des collectivités.

Le vote des crédits par la Chambre a de

nouveau appelé l'attention sur cette question.

Sur la somme votée, une partie en effet était allouée à l'Économie sociale.

Il fallut donc, en quelques jours, construire un pavillon, rassembler des documents; grâce à l'initiative de M. Auguste Isaac, président de la Société d'Économie politique de Lyon, cette œuvre est aujourd'hui terminée.

Ce qui permet de former de suite le noyau de l'Exposition d'Économie sociale, c'est que la substance de cette Exposition de 1889 avait été envoyée à Chicago, et qu'à son retour M. le ministre la faisait immédiatement adresser à Lyon.

Le pavillon de cette exposition s'élève dans la partie la plus aride de l'enceinte, sur les graviers dont l'administration des Domaines a bien voulu céder une petite parcelle.

Il couvre 500 mètres de superficie.

Dans la partie centrale seront les envois de l'Exposition de 1889, ayant trait aux progrès de l'Économie sociale dans toute la France.

L'aile droite est consacrée aux œuvres spéciales, aux rapports des patrons et des ouvriers pour l'amélioration du sort des travailleurs dans Lyon et la région.

L'aile gauche est réservée pour l'assistance publique, pour les œuvres de bienfaisance, pour celles d'épargne et de mutualité.

Partout seront apposés des tableaux de statistique, indiquant le mouvement et le fonctionnement de ces œuvres, des caisses de retraites de prévoyance, des caisses d'épargne, des sociétés de secours mutuels, de logements ouvriers, d'assurances mutuelles, des caisses agricoles, de la société alimentaire du VI^e arrondissement, etc.

A la plus belle place, sur un grand tableau, figureront les noms et professions des 861 personnes qui ont été médaillées dans le Rhône, pour trente années de service passées dans la même maison.

Tout autour de l'édifice courront des tablettes sur lesquelles on trouvera par centaines les brochures se rapportant aux tableaux, les œuvres des économistes, les livres traitant de l'amélioration du sort des ouvriers, etc. Beaucoup de ces écrits seront distribués gratuitement par un employé chargé d'indiquer au visiteur à quel endroit il trouvera tels ou tels renseignements qu'il désire consulter.

Un jury spécial décernera des médailles aux œuvres qu'il jugera les plus intéressantes tant par l'idée qui aura présidé à leur création que par les efforts tentés.

On sait qu'en 1889 M. Léon Say fut le président de ce jury et qu'il écrivit sur cette Exposition un rapport qui est comme le dictionnaire général de l'Économie sociale et des œuvres qui s'y rattachent.

Il est probable que M. Léon Say acceptera à Lyon la présidence du jury; en tous cas, ce travail si remarquable de 1889 se trouvera complété par les rapports partiels qui seront confiés aux soins des économistes et des mutualistes lyonnais les plus compétents.

Aucune réclame n'avait été faite pour cette Exposition, le temps semblait devoir manquer pour l'organiser; et cependant, tout est prêt à cette heure et les offres de documents abondent de telle manière que les organisateurs en sont réduits à en refuser la plus grande partie.

Ainsi, sur ce point encore, l'Exposition de 1894 promet d'offrir un intérêt plus grand que toutes les expositions qui l'auront précédée.

LES TERRAINS DES DOMAINES

Les craintes que nous émettions au sujet des terrains domaniaux avoisinant l'Exposition, terrains dont la mise en adjudication venait d'être affichée, ont fort heureusement été conjurées.

En présence des protestations énergiques qui se sont produites et de l'attitude prise par M. le Maire de Lyon, l'administration des Domaines a renoncé à louer ces terrains pendant la durée de l'Exposition, ce qui ne pouvait que nuire à la grande manifestation qui se prépare au Parc de la Tête-d'Or.

Elle a fait placarder sur nos murs l'affiche suivante :

« Par une décision du 18 avril courant, conforme aux propositions que le directeur du Rhône lui avait faites le 16, le directeur général des Domaines a prescrit de laisser sans suite le projet de location des terrains domaniaux joignant le Parc. »

L'adjudication annoncée pour le 21 avril n'a donc pas eu lieu.

Il a été immédiatement procédé aux travaux de nivellement nécessaires pour enlever à ces terrains l'aspect lamentable qui déshonorait les abords de notre beau Parc.

LA CROIX-ROUGE

Tout le monde connaît cette admirable Société de la Croix-Rouge qui rend tant de services à nos soldats en temps de paix, comme en temps de guerre, et qui, par un travail incessant prépare nos ambulances de secondes lignes, qui, le cas échéant, de suite supplée aux ambulances militaires, envoyées sur les champs de batailles.

Le Comité est présidé par M. G. de Saint-Olive et le comité des dames, — car les dames ne craignent pas de se transformer en ambulancières — a pour présidente M^{me} Giraud-Novalet.

C'est au directeur du Comité Lyonnais, l'excellent colonel Polonus que nous devons de pouvoir parler aujourd'hui à nos lecteurs de l'exposition intéressante que prépare la Croix-Rouge pour l'Exposition de Lyon.

Le pavillon s'élève à droite de la grande avenue de l'Exposition, à côté du Palais des Arts religieux.

Il comprend une sorte de baraquement, figurant une ambulance mobile, surmonté d'un clocheton que domine le drapeau de la Convention de Genève, respecté de toutes les nations belligérantes. Dans ce pavillon, se trouveront rassemblés tous les nouveaux systèmes de brancards et de cacolets pour le transport des blessés, instruments de chirurgie, de pansage, lingerie, voitures d'ambulance provisoire ; à gauche, un wagon de transport construit à la Buire de concert avec les hospices de Lyon et qui en temps de paix, sert au transport des enfants malades à l'hospice de Gyen, sur la Méditerranée, mais qui, en temps de guerre, sera affecté à l'évacuation de nos blessés sur les hôpitaux du camp retranché de Lyon.

On voit tout l'intérêt que cette exposition présentera au public.

Aujourd'hui, tout le monde est soldat et les

visiteurs ne manqueront pas d'affluer au pavillon de la Croix-Rouge. Ils verront que si la chimie s'ingénie à trouver chaque jour de nouveaux engins de destruction, la charité ne reste pas en retard pour se mesurer avec elle sur les champs de bataille et lui disputer nos enfants à la mort.

LE JURY

Le bureau du Conseil supérieur s'occupe très activement de l'important mandat qui lui a été confié, de la préparation des listes du jury.

Par ses soins, les règlements et les questionnaires ont été depuis déjà quelques semaines envoyés aux présidents de tous les groupes et aux parties intéressées : les exposants.

Quelques réunions ont été déjà faites et la plupart des listes de propositions envoyées à l'Hôtel de Ville, bureau du Conseil supérieur.

Les groupes sont invités à hâter leur travail, afin de ne pas arriver en retard.

Les chambres de commerce des départements et les chambres de commerce françaises à l'étranger ont reçu la même invitation et s'empressent également d'envoyer les indications qui leur sont demandées.

La réception de ces divers documents sera bientôt complète et M. le maire arrêtera alors une liste définitive qui sera publiée incessamment.

Les opérations du jury commenceront immédiatement après ; les exposants sont donc invités, dans leur propre intérêt, à hâter leurs installations, afin de pouvoir les soumettre à l'appréciation des jurés dont ils ressortissent.

LES CONGRÈS

CONGRÈS D'ASSISTANCE PUBLIQUE

Le Congrès de l'Assistance publique s'annonce sous les plus heureux auspices. Les efforts des organisateurs ont reçu partout le meilleur accueil ; déjà plus cent cinquante adhésions sont recueillies et tous les jours il en arrive de nouvelles, qui permettent d'espérer plus de trois cents congressistes. On sait que le congrès durera huit jours. Il est d'ores et déjà entendu que la Société du Sauvetage de l'Enfance recevra à Brignais les membres du congrès et que le conseil d'administration des hospices les recevra à son tour pour leur faire visiter l'installation ancienne et l'installation moderne réalisée à l'hôpital de la Croix-Rousse.

Nous donnerons prochainement de nouveaux détails sur cet important congrès, certainement un des plus intéressants et des plus utiles de tous ceux qui seront organisés pendant l'Exposition.

CONGRÈS D'HYGIÈNE OUVRIÈRE

La commission d'organisation du Congrès scientifique et corporatif d'hygiène ouvrière, nommée par l'administration de la Bourse du travail et la commission d'organisation de l'Exposition ouvrière, ont décidé que le Congrès aurait lieu du 6 au 11 août inclus.

La commission, afin de mériter la confiance qu'on lui a accordée, fera tout ce qui sera possible pour en assurer la réussite et le succès.

Elle croit pouvoir compter sur le concours des sommités médicales pour traiter la question technique et scientifique de l'hygiène au point de vue ouvrier.

Considérant l'importance que le Congrès peut avoir à Lyon et les résultats qu'il peut obtenir pour les réformes à apporter dans les moyens d'existence de l'ouvrier, nous sommes convaincus que tous ceux qui s'intéressent à l'amélioration du sort des travailleurs se feront un devoir d'y apporter leur part de connaissances et de dévouement.

CONCOURS DE COMPTABILITÉ

Un grand concours international de comptabilité aura lieu à Lyon à l'occasion de l'Exposition.

Ce tournoi scientifique, donné par la Chambre syndicale des Comptables-Teneurs de livres, sous les auspices de la Municipalité et de la Chambre de commerce de Lyon, obtient un véritable succès. MM. les ministres du commerce et des finances ont offert des prix ; des subventions ont été votées par la Chambre de commerce, la Ville, les Départements et l'Etat.

Le jury, où figureront les plus grandes sommités industrielles, commerciales, des comptables et professeurs de Lyon, va être incessamment formé.

Les personnes qui désireraient prendre part à ce concours n'ont qu'à se hâter, vu que le dernier délai pour se faire inscrire est fixé au 30 avril. Pour le programme et les renseignements, écrire à M. Hippolyte Conry, secrétaire général de la Chambre syndicale des comptables 157, rue Boileau, Lyon.

EXPOSITION

Sénégalaise et Dahoméenne

L'Exposition ethnographique africaine — Benin, Côte-d'Ivoire, Sénégal et Dahomey — est maintenant au complet.

Les cent cinquante nègres — hommes, femmes et enfants — amenés de Dakar et de Saint-Louis, par M. J. Barbier, sont arrivés à Marseille au commencement de la semaine dernière.

Après la quarantaine obligatoire, ils ont pris place dans plusieurs wagons qui, détachés à la gare de la Mouche, ont été dirigés sur celle des Brotteaux, d'où — en quelques minutes — ils ont pu se rendre au Parc.

Nous avons eu la bonne fortune de nous trouver à leur arrivée. Rien de plus curieux que cette procession de *noirs* aux costumes bariolés, longeant les bords du lac pour gagner l'emplacement qui leur était désigné.

A leur tête, Moussu Ibrahim, un brave nègre qui a servi dix-sept ans dans l'armée coloniale et porte fièrement sur sa poitrine la médaille du Dahomey.

Ibrahim qui est marié, amène avec lui sa femme et ses deux fils ; il parle tous les idiomes africains, sert de truchement et d'interprète, connaît par leurs noms tous les membres de la caravane. Il est déjà venu à Paris et parle assez correctement notre langue.

Il nous a présenté son fils aîné — un joli gars de treize ans, à la mine intelligente, dont le plus fervent désir — nous a-t-il dit — serait d'entrer dans une école française.

Les bagages à peine déposés, et par bagages nous entendons les paquets que chacun d'eux portait sur la tête, une cinquantaine de noirs se sont disposés sur deux rangs, les femmes agenouillées ou accroupies, les hommes debout, les bras étendus en avant ; tournés vers l'Orient, ils ont fait leur prière qu'ils ont interrompue à sept ou huit reprises différentes pour baiser la terre.

Le reste de la bande — appartenant à des sectes différentes — ne s'est mis en prière qu'après avoir procédé aux ablutions consacrées.

Une prise d'eau a été établie et de jeunes négrillons font manœuvrer la pompe.

L'état sanitaire de la colonie est excellent, les fatigues du voyage n'ont laissé aucune trace, tout ce monde exotique paraît heureux et content.

On procède de toutes parts aux travaux d'installation.

Comme nous l'avons dit, les habitations Sénégalaises en terre, ont été édifiées à l'avance ; leur aménagement sommaire est donc l'affaire de quelques jours.

La caravane est actuellement réunie dans le vaste enclos réservé à l'Exposition Dahoméenne.

Elle occupe — à titre provisoire — une construction en planches de quatre-vingts mètres de longueur, divisée en cases ; déjà les nègres du littoral sont occupés à édifier leurs légères habitations faites de branches, de paille et de joncs.

Le spectacle qu'offre cette partie de l'Exposition est des plus animés. A côté des artisans qui dressent les huttes rustiques, des tisserands installent les métiers primitifs sur lesquels ils fabriqueront — en plein air — les étoffes de leur pays, détail particulier : ils ont déjà demandé si l'on ne pourrait pas remplacer par de la soie, le coton qu'ils emploient.

Ici, les lessiveuses procèdent, en babillant, à un savonnage général des hardes de la communauté. Le savon mousse dans les récipients végétaux — énormes citrouilles coupées en deux — qui constituent le fond de la batterie de cuisine aux pays Soudanais et que l'on retrouve appliqués à tous les usages domestiques : soupières, baquets, cuvettes ou paniers.

Là, des ménagères préparent le kouskous national dans des marmites suspendues à des *brazeros* en fer ; à côté, des jeunes filles, à l'aide de lourds pilons — que leurs bras robustes manient avec une extrême facilité — écrasent les grains de maïs pour les transformer en farine.

Pendant que chacune d'elles, se livre à ce pénible travail, ses compagnes l'entourent et l'encouragent par des chants cadencés et des battements de mains.

Comme contraste à cette activité, nombre de femmes paisiblement assises, à l'écart, fument leurs pipes ; d'autres allaitent leurs enfants, qu'elles fixent ensuite sur leur dos, à l'aide d'une serviette nouée aux reins.

Nous avons vu un gamin de quatre ans qui portait de cette façon son jeune frère âgé de trois mois, et ne paraissait guère se soucier,

dans ses évolutions, du fardeau fragile qui lui était confié.

Tout ce monde là, porte des amulettes : boutons, médailles, objets minuscules en corail, en ivoire, en un métal quelconque. Ils en ont autour du cou, sur la poitrine, dans les cheveux.

Parmi les hommes, se trouve un *féticheur*, auquel son caractère sacré semble interdire toute familiarité avec les autres nègres, et un nègre blanc — phénomène très rare, paraît-il — né d'un père et d'une mère noirs.

Au Soudan, ces *Albinos* sont l'objet d'un respect tout particulier, leurs yeux très tendres supportent difficilement la clarté du jour, par contre ils se dilatent la nuit et distinguent très bien les objets dans l'obscurité. L'*Albinos* du Parc est obligé d'abriter son visage sous un mouchoir qui lui sert de voile.

L'Exposition ethnographique telle qu'elle sera organisée par M. J. Barbier présentera une foule de sujets d'études, d'un attrait tout particulier et nous nous promettons bien d'y revenir souvent.

Exposition Annamite

Après les villages Dahoméens et Sénégalais, le village Annamite !

Ce village, entouré d'une palissade renferme — outre les habitants de la colonie — une cuisine commune, une pagode, une fumerie d'opium, des boutiques et magasins aux toits couverts de feuilles de latamiers, et dans lesquels se fabriqueront sous les yeux des visiteurs, se vendront sur place, les produits de l'industrie tonkinoise.

On verra là des tisserands installés avec leurs métiers rudimentaires, des brodeurs occupés à orner de couleurs flamboyantes les costumes du pays, des orfèvres qui repousseront, avec un simple morceau de fer aiguisé, des objets de toute beauté, des sculpteurs qui feront des cadres ou des objets en bois sculptés, que ne désavoueraient pas nos ébénistes français, des fabricants de parasols et d'éventails, etc.

Au centre du village se dresse le Théâtre annamite où seront représentés par des artistes engagés à cet effet, des drames dont l'action se déroulera dans des décors d'une enluminure absolument locale.

Plusieurs ouvriers sont occupés, en ce moment, à la confection d'un dragon annamite qui ne mesurera pas moins de quinze mètres de long.

Ce dragon monstrueux — d'aspect moins débonnaire que notre Tarasque provençale — sera le *clou* principal d'une cavalcade qui parcourra le village, au bruit des gongs et des instruments de musique les plus primitifs, mais non les moins assourdissants.

L'organisation de ce village fait le plus grand honneur à M. Gravier qui — pour parvenir à son but — n'a ménagé ni son temps, ni ses peines, ni son argent.

Après avoir jeté les fondations des premières constructions, fait tracer sur ses indications le plan qu'il avait conçu, il n'a pas hésité à se rendre lui-même au Tonkin et dans l'Annam pour en ramener l'intéressante colonie qui va peupler le village annamite.

LA FRANCE A ANVERS

Nous recevons de M. Charles Rolland, président de la Chambre de commerce française de Bruxelles, une lettre que notre impartialité ne saurait passer sous silence.

M. Charles Rolland — en sa qualité de commissaire-délégué de la section française à l'exposition universelle d'Anvers — a été pris violemment à partie par le journal le *Siècle* qui s'est fait, peut-être à son insu, l'écho d'assertions calomnieuses incriminant du même coup toute la commission française.

C'est ainsi que le correspondant du *Siècle*, lui écrit « que la Commission française cède aux exposants à 60 francs le mètre ce qui ne lui coûte que 15 francs. »

Or, voici exactement — d'après M. Charles Rolland — comment les faits doivent être rétablis :

« La Commission française a pris ferme, à ce jour, environ 14.000 mètres de surface, à raison de 15 francs, soit au total 210.000 francs.

« Sur les 14.000 mètres carrés, quand on a défalqué les chemins, très larges et spacieux, dans la section française, les parties cédées gratuitement aux écoles, etc., celles occupées par le salon d'honneur, les bureaux, etc., il reste environ 4.000 mètres carrés disponibles, qui sont payés, *eux*, 60 francs, soit 240.000 fr. d'où excédent de 30.000 francs qui viennent s'ajouter aux 100.000 francs votés le 17 mars par les chambres. Après s'être rendu compte des 18 ou 20 gardiens qu'il faut payer durant l'exposition, des frais de la décoration de la section etc., on voit ce qui restera de ces 30.000 francs. »

Ajoutons qu'un seul journal de Lyon a cru devoir donner créance aux articles du *Siècle* datés l'un du 21 mai, l'autre du 2 avril.

Le *Bulletin Officiel de l'Exposition de Lyon* ne s'est donc — en aucune façon — associé aux attaques dirigées contre l'honorable Président de la Chambre de commerce française à Bruxelles.

Bien au contraire, dans son numéro du 29 mars, le *Bulletin* s'est empressé de reproduire la lettre de M. Charles Rolland à M. le Ministre des chemins de fer de Belgique, lettre par laquelle il sollicitait au nom de la Chambre qu'il préside, l'organisation (chose aujourd'hui décidée) de trains à prix réduits tendant à faire affluer à Lyon, durant la période de l'Exposition, le plus possible de voyageurs belges.

On peut donc, tout à la fois, défendre en Belgique les intérêts français à l'Exposition d'Anvers et ne pas oublier qu'il y a, en France, une exposition française intéressante.

Voici, du reste, en quels termes élevés, M. Charles Rolland termine la lettre qu'il a bien voulu nous adresser et qui réduit à néant les attaques dont il a été, personnellement, l'objet :

« Ceux qui, sans se soucier des attaques injustes et méprisables marchent droit devant eux, rendant service indifféremment aux français qui vont à Anvers soutenir la renommée de l'industrie de notre pays comme à ceux qui vont, sous peu, montrer à la France et à l'étranger tout ce qu'ils ont également fait, dans ce but, à Lyon, ont conscience de faire leur devoir

de bon citoyen. Je suis de ceux-là, monsieur, et nul esprit de clocher, nulle petite chapelle ne m'ont jamais compté au nombre de leurs adeptes. »

EXPOSITION DE TARARE

Parmi toutes les villes qui se proposent d'envoyer les plus beaux échantillons de leur industrie à l'Exposition de 1894, Tarare a tenu à ne point rester en arrière.

Ses vitrines seront certainement fort remarquables.

Placées entre la monographie de la soie, les métiers à tisser et les verreries de Venise, à droite de la grande porte d'entrée, elles contiendront de merveilleux spécimens de la mousseline et des rideaux brodés dont Tarare s'est fait une spécialité.

Cette exposition sera contenue dans un magnifique salon, décoré avec beaucoup de luxe et d'un espace suffisant pour que les industriels tarariens y puissent apporter tous les genres de leur fabrication.

C'est à l'intelligente initiative de M. Georges Sonnerly, dont l'éloge n'est plus à faire puisque ses concitoyens l'ont appelé à présider leur Chambre de commerce, que sera dû pour une grande part le mérite de cette exposition. Son zèle a excité l'émulation des fabricants, ses collègues; ses efforts ont été encouragés par le comité supérieur et par la Chambre de commerce de Lyon.

Aujourd'hui les habitants de Tarare sont unanimes à vouloir que leur industrie soit dignement représentée à l'Exposition de 1894, et elle le sera suffisamment pour émerveiller les visiteurs.

LES MINES

A L'Exposition

Nous avons déjà dit que l'industrie minière serait représentée à l'Exposition de Lyon, par deux grandes compagnies : les mines de la Loire et les mines de Blanzy.

Les mines de la Loire ont élevé entre la coupole et le pavillon des Beaux-Arts, une vaste construction posée sur remblais.

On y verra tout l'outillage habituel de la mine, les divers manipulations du charbon.

Les visiteurs descendront dans un puits qui donnera accès dans de véritables galeries avec leur obscurité, leurs étais de bois, leurs travailleurs, le tout éclairé par des lampes de sûreté, bien qu'il n'y ait pas de grisou à redouter.

Les mines de Blanzy ont également leurs galeries, et les personnes qui les visiteront pourront se croire au fond d'un véritable puits de mine, alors qu'en réalité le sol du parc sera à deux mètres au-dessus de leur tête.

La même compagnie expose un modèle des habitations ouvrières, telles que l'on en voit à Blanzy.

Non seulement la disposition de cette maison est analogue à ce qui se fait dans les mines du Nord de la France, mais on y trouvera aussi toute une famille de mineurs se livrant à ses

occupations, les femmes et les enfants occupés au tissage ou à d'autres travaux, pendant que les adultes travaillent dans les profondeurs de la mine.

Cette exposition originale excitera vivement la curiosité, puisqu'elle reproduira en petit la vie familiale des travailleurs du pays noir.

L'installation de la compagnie de Blanzy est tout proche de celle des mines de la Loire, en face de l'entrée du Parc qui regarde la rue Tête-d'Or.

PETITES NOUVELLES DE L'EXPOSITION

Le cabinet italien s'est occupé de l'Exposition de Lyon, et le ministre du commerce a fait savoir à notre ambassadeur, M. Billot, que son collègue des affaires étrangères avait désigné M. le consul général d'Italie à Lyon pour remplir les fonctions de commissaire officiel pour la section italienne de l'Exposition.

**

Le buste du bienfaiteur Pléney, commandé à notre sympathique sculpteur Emile Millefaut par le syndicat des ouvriers fondeurs de la ville de Lyon, figurera à l'Exposition universelle ainsi que sa statue du saint Michel mesurant 7 mètres de hauteur.

**

M. Boulanger, ministre des colonies a reçu, cette semaine, les envoyés de l'empereur d'Annam qui lui ont été présentés par M. de Lanessan, gouverneur-général de l'Indo-Chine.

M. le Ministre a invité les membres de la mission à visiter avec lui l'Exposition de Lyon.

Les envoyés de l'empereur d'Annam ont accepté cette invitation.

**

Les *Pousse-Pousse* nègres de l'Exposition de Lyon sont arrivés du Maroc.

Ce sont des gars solidement bâtis et du plus beau noir.

Notre ville n'aura donc rien à envier aux *Pousse-Pousse* annamites de l'Exposition de 1889. Simple question de couleur!

L'ANTHROPOMÉTRIE

A L'EXPOSITION

Dans la nomenclature des services que la ville de Paris doit faire figurer à l'Exposition de Lyon, nous avons déjà mentionné sommairement les « travaux et moyens du système d'identification. »

Le service anthropométrique que M. Bertillon a créé à Paris et dont on pourra voir l'organisation complète aura certainement un vif succès de curiosité.

M. Bertillon, en effet, envoie à Lyon une intéressante exposition de ce que comportent ses systèmes d'identification et de recherches signalétiques. Elle comprendra des photographies prises au service de Paris et la manière d'opérer les mensurations et les classements modifiant les particularités du signalément.

Ces photographies ont été faites d'après d'anciens inculpés aujourd'hui décédés, ou d'après des agents de police qui les possèdent. L'inspecteur principal Jaume, par exemple, y figure comme le type de la face poire; M. Lépine, comme le type des pariétaux écartés, et

M. Bertillon lui-même comme le type du grand front.

Cette Exposition comprend aussi tous les instruments en usage dans l'anthropométrie : toises, compas d'épaisseur, règles, etc., etc., et le curieux appareil photographique qui permet de photographier un cadavre sur un plan horizontal, c'est-à-dire par le haut.

Un cadavre figure dans l'Exposition, mais c'est un cadavre en cire, habillé et confectionné par un artiste de talent, M. Michel Beguine, qui a fait une reproduction si fidèle de la mort que les Lyonnais se découvriront involontairement en contemplant l'exacte image.

LES VOITURES DU P.-L.-M.

Les ateliers de la Compagnie P.-L.-M., à Oullins, ont livré, lundi soir, les cinq voitures qui doivent figurer à l'Exposition de Lyon.

Ces voitures ont été envoyées à la gare de la Guillotière qui les a dirigées immédiatement sur le parc de la Tête-d'Or.

Il y a une voiture de première classe, une voiture de deuxième classe et trois fourgons dits sanitaires.

Les deux premières voitures réalisent, comme confortable, le dernier mot de l'art moderne. Quant aux trois fourgons, ils ont une installation toute spéciale pour le transport des blessés en temps de guerre.

EXPOSITION DE LYON

Billets d'Aller et Retour à prix réduits

Conformément à la lettre adressée au Conseil supérieur de l'Exposition de Lyon par M. Noblet, directeur de la C^{ie} Paris-Lyon-Méditerranée — lettre insérée au *Bulletin Officiel* du 29 mars dernier — l'avis suivant vient d'être publié :

Il sera délivré, du 27 avril au 1^{er} octobre 1894 par toutes les gares du réseau P.-L.-M., pour Lyon, des billets d'aller et retour de 1^{re}, 2^e, 3^e classes, comportant les durées de validité suivantes :

Pour un parcours de 200 kilomètres :	4 jours.
— de 201 à 300	6 —
— de 301 à 400	8 —
— de 401 à 500	10 —
— de 501 à 600	12 —

La durée de validité des billets pourra être prolongée à deux reprises et de moitié moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 % du prix des billets.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Le *Journal Officiel* a publié la note suivante :

Par décision en date du 13 avril 1894, le directeur général des postes et des télégraphes a autorisé la création d'un bureau temporaire de poste, de télégraphe et de téléphone dans l'enceinte de l'Exposition de Lyon.

Nous rappelons que le bureau occupe un pavillon spécial dans le voisinage immédiat du Pavillon de la Presse.

RÉGATES INTERNATIONALES

DE L'EXPOSITION

29 et 30 Juillet 1894

Le comité des Régates internationales, composé de trois délégués des quatre sociétés nautiques lyonnaises, s'est réuni dernièrement et a constitué son bureau.

Ont été élus : Président, Boucharlat, vice-président de l'Union nautique; vice-président, F. Piot, vice-président du cercle de l'Aviron; trésorier, C. Coulon, vice-président du Club nautique; secrétaire général, C. Garçon, secrétaire de l'Union nautique; secrétaires, Dormoy, secrétaire de la Fédération du Sud-Est, et Brenac, trésorier-adjoint de la Société des Régates lyonnaises.

Ce comité a déjà travaillé à organiser des fêtes dignes de notre ville et des nombreux visiteurs de l'Exposition. Les courses auront lieu le dimanche 29 et le lundi 30 juillet dans le bassin des Etroits.

Ces Régates seront cette année les plus importantes de l'Europe.

Macaroni ★★★ Rivoire et Carret

En paquets de 250 et 500 grammes.

BULLETIN FINANCIER

Le Budget de 1895. — Le projet de loi de finances qui vient d'être distribué aux Chambres, contient comme innovation principale : le remaniement du régime des contributions directes perçues au profit de l'Etat.

Ce remaniement porte sur quatre points essentiels : Deux des contributions directes actuelles sont complètement supprimées : l'impôt des portes et fenêtres, l'impôt personnel et mobilier. Une autre est augmentée du quart : c'est l'impôt foncier sur les propriétés bâties, qui sera désormais de 4 0/0 du revenu au lieu de 3,20 0/0. Enfin, un nouvel impôt est créé de toutes pièces ; la taxe d'habitation, avec une circonstance atténuante, le nombre d'enfants, et une circonstance aggravante l'existence de domestiques.

L'Exposition de Lyon et l'Economie politique. — Nous avons le plaisir d'annoncer que l'économie sociale aura sa place marquée à l'Exposition universelle de Lyon, la ville la plus charitable du globe et l'une des plus justement réputées pour ses fondations philanthropiques et ses associations de prévoyance. Les documents seront nombreux et viendront de toutes parts.

Compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon, capital cinq millions. — L'Assemblée annuelle de cette Société s'est tenue le lundi 16 courant, sous la présidence de M. Jules Cambefort, président du Conseil d'administration.

A ce propos nous croyons devoir faire les réflexions suivantes :

Depuis le 1^{er} janvier 1894, la Compagnie a cessé la publication de ses recettes. Il convient de remarquer que presque toutes les Compagnies similaires font connaître leurs recettes hebdomadaires. Nous nous contenterons de citer la Compagnie des Omnibus de Paris, la Compagnie générale française de Tramways, la Compagnie des Voitures de Paris.

Voici les motifs du Conseil d'administration :

« Ces renseignements étaient de nature à induire le public en erreur et pouvaient l'amener à donner à nos titres une valeur arbitraire, puisqu'on n'envisageait que l'augmentation des produits sans tenir compte du chiffre des dépenses ».

A ceci nous répondons que l'on aime à connaître le chiffre d'affaires et les recettes d'une Compagnie dans laquelle on est intéressé. Nous savons bien que les Actionnaires qui se rendent au Siège social peuvent obtenir communication des recettes, mais bien peu ont le temps de s'astreindre à une visite hebdomadaire. Les Actionnaires qui

prennent connaissance du bulletin des recettes savent bien que les dépenses suivent quelquefois une marche opposée, l'année 1893 en est la preuve. D'ailleurs ils ont été prévenus.

Si les titres de la Compagnie ont atteint des prix élevés, il faut, croyons-nous, l'attribuer à deux causes spéciales, sans compter l'attraction qu'exerce l'Exposition :

1^o A la sagesse et à la prudence de l'Administration qu'on ne saurait trop louer, puisqu'en face d'un capital de cinq millions, la Compagnie possède exactement 1.940.739 fr. 69 de réserves diverses ;

2^o A la recherche de plus en plus prononcée par les capitalistes, des valeurs locales bien administrées qui leur donnent une sécurité plus grande que celle de titres étrangers, sur lesquels ils n'ont souvent aucuns renseignements et peuvent encourir des pertes.

Le Conseil pourrait donner connaissance aux Actionnaires du tableau trimestriel des recettes et des dépenses, qu'il remet au Ministre des Travaux publics. De cette façon, il n'aurait plus à redouter les erreurs d'appréciation des actionnaires.

Extraits de la Revue hebdomadaire, de MM. E.-M. Cottet et C^{ie}, banquiers à Lyon, 8 et 10, rue de la Bourse.

SATIN

PAPIER-CIGARETTE

Le plus fin : Donc le meilleur.
Cahier vergé pour amateurs.
Cahier gommé p. cigarettes d'avancé
BOIS FRÈRES, Lyon.

TONIQUE CÉLESTE de H. C. BÉALE

Rend aux cheveux couleur naturelle, arrête la chute, tonifie les racines. — *Produit hors ligne.*
Dépôt gén^l : à Lyon M. Rabusson rue Vieille-Monnaie, 13
Se vend : M. Payen, 9, r. République et princ. parf.

UN MONSIEUR

offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau : dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac, de rhumatismes et de hernies, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

G^{DE} BRASSERIE FAURE

Place Bellecour (Angle rue Gasparin)

DÉJEUNERS 2'50 — DINERS 3'

Soupe au fromage, Choucroute. — SERVICE À LA CARTE

Restaurant ouvert toute la Nuit

CONSOMMATIONS DE MARQUE

Grande Fabrique de Vélocipèdes**P. FAGEOT AINÉ**

CONSTRUCTEUR BREVETÉ S. G. D. G.

47-49, Boulevard du Nord, 51-53

— LYON —

IMMENSE SUCCÈS DU ROI DES PNEUMATIQUES



STOCK CONSIDÉRABLE de MACHINES pour la VENTE et la LOCATION

Atelier spécial de réparation pour tous systèmes

Grand assortiment de pièces détachées pour des industriels s'occupant de la fabrication ou de la réparation des machines.

Manufacture de Chaussures

G^{VE} LEPLANT & E^D CRÈS

Nouvelle Usine à vapeur, Bureaux et Magasins

71, cours Lafayette prolongé.
LYON-VILLEURBANNE

MAISONS DE VENTE :

Lyon - Marseille - Bordeaux - Toulouse - Saint-Etienne

SUCCURSALES DE LYON :

CORDONNERIE GÉNÉRALE

57, place de la République et passage Hôtel-Dieu

AU PHÉNIXCORDONNERIE DU HIGH-LIFE
48, rue la République**CORDONNERIE SPÉCIALE**

4, rue Saint-Pierre

GROS ET DÉTAIL

Commission - Exportation

MATÉRIEL PERFECTIONNÉ

FLEURS

POUR MODES

Maison de Gros

PARURES DE MARIÉES

Plantes d'appartement

ARTIFICIELLES COURONNES MORTUAIRES

V^o Louis GREL, 18, c. GAMBETTA, LYONLe seul véritable **ALCOOL DE MENTHE**, c'estL'ALCOOL DE MENTHE **RICQLES**

Contre les indigestions, maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête, et contre grippe et refroidissements; excellent aussi pour la toilette et les dents. — 54 récompenses dont 30 médailles d'or.

EXIGER LE NOM DE **RICQLES****ÉLECTRICITÉ**

FOURNITURES ET INSTALLATIONS DE

Sonneries, Téléphones, Lumière électrique

Porte-voix, Paratonnerres

Anc^o Maison **CHOLLET & RÉZARD****CHOLLET Successeur**Maisons : 10, Rue Bellecordière
et 28, Rue Tupin (près la rue de l'Hôtel-de-Ville)**V. VERMOREL, à Villefranche (Rhône)**Pulvérisateur : **ECLAIR**

RECONNU PARTOUT LE MEILLEUR

Se méfier des Contrefaçons

PULVÉRISATEUR

à Traction

pour les grands Vignobles

La " **Torpille** "SOUFREUSE, POUFREUSE
A GRAND TRAVAIL

Nouveaux perfectionnements, Bon Fonctionnement garanti.

Dépôt à Lyon : **RIVOIRE**, père et fils, 16, rue d'Algérie; **RENEY-LAMAUD**, et **MUSSET**, 36, quai Saint-Antoine.

Demander Renseignements et Tarifs.

MANUFACTURE D'APPAREILS
POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ
Eclairage, Chauffage, Cuisine et Industries

BUGNOD & GARNIER

LYON — rue Vaubecour, 40, — LYON

INSTALLATIONS DE SALLES DE BAINS AU GAZ
Depuis 250 francs.
CABINETS DE TOILETTE A DES PRIX MODÉRÉS
Seuls Dépositaires pour Lyon et la Région des
LAMPES GAZO-MULTIPLEX
Magasin d'Exposition et de Vente : *place des Terreaux, 2.*

CHOCOLAT DE L'UNIVERS

Exiger le véritable nom. — Maison de détail : 10, rue d'Algérie, Lyon.

MARIAGES RICHES

Maison ne demandant aucune avance d'argent à ses clients; mariant gratuitement les veuves et demoiselles et ayant de nombreux partis des deux sexes à marier de suite. S'adresser ou écrire avec timbre p. réponse à M. et M^{me} Henri, quai Claude-Bernard, 41 et 42, Lyon. Inutile à moins de 20,000 francs de dot. — Discrétion absolue.

DISTILLERIE A VAPEUR
Fabrique de Liqueurs fines

ALPHONSE FAURE

Rue Moncey, 26 (angle rue Villeroy)

SPIRITUEUX, LIQUEURS, SIROPS & VINS FINS
Médailles et Mention honorable

COMPTOIR DE DÉGUSTATION

ÉTABLISSEMENT MÉDICAL

Du Docteur COURJON à MEYZIEU (Isère), près Lyon (2^e année)
Spécial pour le traitement des Maladies du Système nerveux et Affections chroniques

Ce vaste établissement, construit dans une propriété de 7 hectares, comprend plusieurs villas absolument séparées, ce qui permet un classement régulier des pensionnaires, suivant l'âge, le sexe et la maladie. — Bâtiments, cours, jardins, parcs, services, salles de bains, douches, massage et électrisation, tout est distinct.

S'adresser à Meyzieu ou à Lyon, 14, rue de la Barre.

HUILES & GRAISSES INDUSTRIELLES
Produits spéciaux pour Machines à vapeur, Moteurs à gaz, Dynamos, etc.

SEIGLE-GOUJON — LYON
Ingénieur-Chimiste breveté en Europe et en Amérique.

Fournisseur des C^{ies} de Chemins de fer, de la Marine et des Manufactures de l'Etat.

TÉLÉPHONE — MAISON FONDÉE EN 1854 — TÉLÉPHONE

LYON — 3, Place des Terreaux, 3 — LYON

ACTUELLEMENT : 13, rue de Vendôme.

Usine à vapeur aux Charpennes. Entrepôts à Lyon, Marseille et Alger.

PIANOS

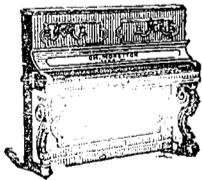
Ancienne Maison VIENNET

CH. MORETTON & C^{ie}, Succ^{rs}

9, place des Jacobins, 9 (ENTRESOL)

VENTE

au comptant
et
à crédit



Location.
Accords.
Réparations.
Echange.

DEMANDER LE CATALOGUE ILLUSTRÉ

GRAND HOTEL DE RUSSIE

LYON Eclairage électrique dans les chambres. — Appartements depuis 2 fr. LYON

G^{de} BRASSERIE-RESTAURANT de l'EXPOSITION

Située dans l'enceinte même

SERVICE A LA CARTE ET A PRIX FIXE — MAISON DE 1^{er} ORDRE

Grande Salle pour Noces et Banquets

SALONS PARTICULIERS

AVIS AUX EXPOSANTS

M. de Garilhe, entrepreneur de transports, 18, rue Rachais, à Lyon, met à la disposition des Exposants tout le matériel spécial pour leurs transports et un vaste local pour entrepôt de marchandises et d'emballages vides.

POSTICHES

pour dames, perruques, cache-folie, tours, nattes, chignons, etc., etc. — **Prix modérés.**

Maison Roustan

63, r. Hôtel-de-Ville, au 1^{er}, Lyon

DAME 29 ans demande place de vendeuse à l'Exposition. S'adresser 41, rue François-Garcin, à M^{me} Billille.

L'AGENCE MÉJEAN ET C^{ie}

6, place des Terreaux.

tient à la disposition de Messieurs les Exposants un très grand choix de bons employés des deux sexes avec ou sans cautionnement, il suffit de lui en faire la demande.

Représentation à l'Exposition

25 % d'économie.

POLISSAGE ET NICKELAGE

Sur tous métaux

M. GEOFFRAY & C^{ie}

Usine à vapeur et Bureaux :

274, rue Vendôme, 1, place Vendôme

Près le cours Gambetta

LYON

Bain spécial pour pièces de grandes dimensions. — Etalages. — Spécialité pour les articles de Sellerie, Orthopédie, Chirurgie. — Bain approprié et monté pour le Nickelage dit Anglais, des Pièces vélocipédiques, Articles militaires, etc.

LOCAL

Pour Bureau ou Appartement

Situé rue Bât-d'Argent, 8, à l'entresol, **A LOUER** à bail à l'année ou pour la durée de l'Exposition.

EXPOSITION DE LYON

Catalogue Général et Officiel des Exposants

Pour tout ce qui concerne la rédaction et la publication de cet ouvrage, le seul officiel, s'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort et dans ses succursales : Saint-Etienne, Grenoble, Valence, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Dijon et Clermont-Ferrand.

MAISON HENRI BONJOUR

AU COLOSSE DE RHODES

LYON — 42, cours de la Liberté, 44 — LYON

FABRIQUE ET GRANDS MAGASINS DE MEUBLES
LES PLUS VASTES DE LYON

Ameublements de Salon, Glaces, Sièges, Tentures, Tapis, Literie complète, Meubles usuels et de style.

FABRICATION SPÉCIALE DE MEUBLES EN PITCHPIN

ENTREPRENEUR AGRÉ

POUR LA POSE DES VELUMS ET TENTURES A L'EXPOSITION

INSTALLATIONS PARTICULIÈRES

GARNITURE DE VITRINES

Polices remboursables à 100 fr.

Coûtant 5 fr. au comptant
ou 6 fr. à terme, payables en 60 mois

Le versement de 1 franc par mois pendant 60 mois assure un capital de 1,000 fr.;
2 fr. par mois assurement 2,000 fr.,
et ainsi de suite.

SOCIÉTÉ MUTUELLE FRANÇAISE
Pour favoriser le développement de l'épargne par la constitution des Capitalistes
Siège social : Rue du Bât-d'Argent, 2, LYON

SIX
TIRAGES PAR AN

Le souscripteur participe aux tirages dès son premier versement et jusqu'au remboursement intégral du capital qu'il a souscrit.

Envoi franco des Tarifs et Prospectus sur demande

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS OU POUR SOUSCRIRE

S'adresser au Directeur, à Lyon, 2, rue Bât-d'Argent.

VIENT DE PARAÎTRE

LE PLAN DE L'EXPOSITION

DE LYON (1^{re} édition)

Belle carte en 4 couleurs — Prix : 1 fr.

En vente : à l'Agence Fournier, 14, rue Confort

et chez les principaux Libraires

VOYAGES, EXCURSIONS

L'AGENCE COOK

2, place Bellecour
LYON

Le prix de ses billets, quels qu'ils soient, n'est jamais majoré et se trouve toujours conforme aux tarifs des Compagnies. Dans certains cas, même pour les itinéraires importants, l'Agence Cook, par ses arrangements spéciaux est en mesure d'offrir des combinaisons produisant une économie.

De plus l'Agence Cook délivre, pour la France et l'étranger, des billets spéciaux simples, valables pendant 30 et 60 jours, donnant faculté d'arrêts à toutes les gares du parcours. Elle délivre à première demande les billets circulaires pour l'Italie, l'Espagne, l'Algérie et la Tunisie, les Pyrénées, l'Allemagne, l'Autriche et l'Orient. Les billets circulaires et d'excursions sur tous les réseaux français sont délivrés dans les 24 heures.

Conditions spéciales pour excursions en Savoie et Dauphiné. — En un mot on trouve dans cette agence, la plus importante du monde, des billets de toute nature, sans augmentation de prix, des coupons d'hôtel et tout ce qui peut intéresser les voyageurs.

Agence générale pour toutes les Compagnies de navigation, françaises et étrangères.

Le Propriétaire-Gérant : V. FOURNIER.

8084 — Imp. L. Delaroche & C^{ie}, place de la Charité, Lyon.